

Résolution sur le financement de l'aide au développement (Monterrey)

2002/2546(RSP) - 25/04/2002 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement a réaffirmé son engagement en faveur de l'éradication de la pauvreté en adoptant une résolution commune sur le financement de l'aide au développement. Le Conseil européen de Göteborg avait fixé comme objectif d'atteindre 0,7% du PNB en matière d'aide publique au développement. Si les Députés se félicitent que l'UE ait fixé l'aide officielle au développement octroyée par les États membres à 0,33% du PNB, ils déplorent, cependant, que le consensus de Monterrey ne comporte pas d'obligation contraignante assortie d'un calendrier impératif. Ils invitent par conséquent l'UE à arrêter un tel calendrier en vue d'atteindre l'objectif de 0,7% du PNB d'ici 2010, dans le cadre de la conférence de Johannesburg. Le Parlement réitérant sa volonté d'atteindre les objectifs du Millénaire (réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015), réaffirme que le nouveau cycle de négociations de l'OMC doit être centré sur la nécessité du développement. En effet, la libéralisation du commerce doit être mise en oeuvre dans un cadre garantissant l'équité dans les pays en développement et doit favoriser une utilisation durable de l'environnement et de ses ressources. Les Députés estiment que le commerce est la principale source extérieure de financement du développement. Ils soutiennent, par conséquent, que les entraves au commerce, les subventions et autres mesures qui faussent le commerce dans des secteurs tels que l'agriculture, doivent faire l'objet d'une évaluation en vue de leur élimination. Enfin, le Parlement considère que le micro-financement pour les travailleurs indépendants et les crédits à faible taux d'intérêt pour les PME sont des composantes essentielles de tout programme d'éradication de la pauvreté dans les pays en voie de développement.